

Transports Scolaires : l'OTRE de nouveau reçue au ministère des Transports

25 AOÛT 2022



L'OTRE a été de nouveau reçue hier à 18h00 au ministère des Transports par Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports, Olivier DUSSOPT, ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, et Pap NDIAYE, ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse. Cette réunion a permis de faire un nouveau point d'étape sur les difficultés de recrutement de conducteurs dans les transports scolaires en présence des autres organisations professionnelles du secteur, des représentants de Régions de France et du Groupement des autorités responsables de transport.

Les trois ministres ont ainsi présenté les grandes lignes du « plan d'actions transports scolaires » porté par le Gouvernement, dans la continuité des mesures déjà prises au cours des derniers mois pour fluidifier et accompagner l'entrée de nouveaux conducteurs dans la profession (abaissement de l'âge du permis D, mise en place de la conduite encadrée...) et renforcer la visibilité et l'attractivité du métier (charte de développement de l'emploi et des compétences...).

L'OTRE se félicite de la mise en œuvre de ce plan spécifique qui vise de déployer des actions pour faciliter l'accès à la profession et aux formations, d'améliorer l'organisation et les conditions de travail des conducteurs, et d'adapter le cas échéant les modalités de passation des marchés de transports scolaires. L'OTRE salue par ailleurs la volonté du gouvernement de travailler rapidement sur les points complémentaires suivants, qu'elle estime nécessaires et urgents :

- Favoriser le cumul emploi retraite avec la possibilité de retravailler immédiatement dans la même entreprise ;
- Favoriser le cumul emploi chômage / temps partiel transport scolaire ;
- Permettre le cumul du Congés de fin d'Activité (CFA) / temps partiel transport scolaire ;
- Recenser les demandeurs d'emploi formés permis D, faciliter et accompagner les recrutements, agir sur la qualité de l'emploi en accélérant la synergie des PME-TPE avec Pôle emploi et les missions locales, notamment à travers la mise à disposition par Pôle emploi d'une offre de service proactive et un ciblage plus systématique de candidats détenteurs d'un permis de conduire véhicules lourds ;
- Permettre aux apprenants conducteurs en formation (CAP, ...) de conduire durant les périodes en entreprise via la mise en place du dispositif de la conduite encadrée,
- Réduire les délais de délivrance, après la fin de la formation, des documents nécessaires à l'exercice du métier de conducteur (titres professionnels, carte de qualification conducteur ...) aujourd'hui de plusieurs mois dans de nombreuses régions et économiquement lourd pour l'entreprise.

L'OTRE se tient à la disposition des différents ministères pour approfondir sans délai les différentes démarches déjà engagées et déployer les travaux sur les actions complémentaires attendues.

[Télécharger le communiqué de presse](#)

CONTACT PRESSE

Frédéric DOMENGE, Coordinateur Conseil des Métiers TRV – 06 50 69 38 84